

S.I.V.U  
BALANSUN - CASTÉTIS  
Délibération  
Délibération

Envoyé en préfecture le 24/03/2023  
Reçu en préfecture le 24/03/2023  
Publié le  
ID : 064-256404757-20230322-4\_22\_03\_2023-DE

DATE DE CONVOCATION

16 mars 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

Henri POUSTIS

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à 19H30, le Comité Syndical du S.I.V.U Balansun - Castétis, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CASTÉTIS, sous la présidence de Madame LATRUBESSE, Présidente.

**Présents** : Mesdames Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Isabelle BONIFACE, Sabine LATRUBESSE et Frédérique SAINT-CRIQ ; Messieurs Jérôme CRABOS, Henri POUSTIS.

**Absents excusés** : Baptiste BOISSON, Lorianne DUBOIS

**OBJET** : Participation des communes - DÉLIB. N° 4-22-03-2023

Madame la Présidente évoque qu'il y a lieu de prévoir les participations des communes pour l'année 2023. Le Comité Syndical a décidé les répartitions suivantes pour financer les frais de transfert de personnel et des activités périscolaires pour l'année 2023. Cette participation correspond au 70 192,46 € (prévus sur le BP 2023) /74 élèves (au 01 janvier 2023) = 948,55 €/élèves

Pour Castétis :  $948,55 \times 38,5$  élèves = 36 519,18 €

Pour Balansun :  $948,55 \times 35,5$  élèves = 33 673,53 €

CASTÉTIS	
1 <sup>er</sup> acompte 2023	12 000 €
2 <sup>ème</sup> acompte 2023	12 000 €
3 <sup>ème</sup> acompte 2023	6 000 €
4 <sup>ème</sup> acompte 2023	6 519,18 €
BALANSUN	
1 <sup>er</sup> acompte 2023	6 000 €
2 <sup>ème</sup> acompte 2023	12 000 €
3 <sup>ème</sup> acompte 2023	6 000 €
4 <sup>ème</sup> acompte 2023	3 673,53 €
5 <sup>ème</sup> acompte 2023	6 000 €

Sur la proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical, à l'unanimité,

1) **DECIDE** de retenir la répartition ci-dessus et d'effectuer un titre de recettes aux communes de BALANSUN et CASTÉTIS

2) **CHARGE** Madame la Présidente d'informer de la présente :

↓ Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques

↓ Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques du SGC de Mourenx-Orthez,

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire par la Présidente  
Sous sa responsabilité conformément à la réglementation  
Sur les dispositions de publicité et de notification**

Réception en Préfecture le  
Affiché le

  
La Présidente  
Sabine LATRUBESSE